

En France, les vols privés ont quadruplé depuis 2020

En France, les vols privés ont quadruplé depuis 2020 Nombre de vols privés et émissions de CO2 liées à l'aviation privée en France entre 2020 et 2022 Émissions de CO₂ de l'aviation privée (en tonnes) 383 061 47 502 198 689 84 885 54 742 18 451 2020 2021 2022 Source: CE Delft statista 🔽





L'aviation est régulièrement pointée du doigt pour son impact disproportionné sur le climat. Cependant, d'après <u>les données</u> de l'organisation européenne Transport et Environnement, seulement 1 % des personnes sont à l'origine de 50 % des émissions de l'aviation mondiale. En cause : l'utilisation de jets privés.

Selon le rapport de Transport et Environnement, un vol en jet privé de quatre heures génère autant d'émissions qu'un individu moyen en un an. Les jets privés sont 5 à 14 fois plus polluants que les avions commerciaux par passager, et 50 fois plus polluants que le train. En 2019, un vol sur dix au départ de la France était effectué en jet privé, et la moitié effectuait un trajet de moins de 500km. En Europe, les jets privés sont deux fois plus susceptibles d'être utilisés pour des vols considérés comme très courts (moins de 500km) que les vols commerciaux. De plus, en août 2020, alors que les vols commerciaux étaient en baisse de 60 % par rapport à l'année précédente, le trafic des jets privés avait retrouvé son niveau d'avant la pandémie de Covid-19.

Comme le montre notre graphique, basé sur des <u>données</u> de CE Delft, le nombre de vols privés en France avait quadruplé en 2022 par rapport à 2020, atteignant un total de 85 885 vols. En 2022, les routes les plus empruntées étaient Paris-Genève, Paris-Londres et Nice-Londres. En train, le trajet de Paris à Genève peut être effectué en 3h11, tandis que Paris-Londres prend environ 2h15 en Eurostar.

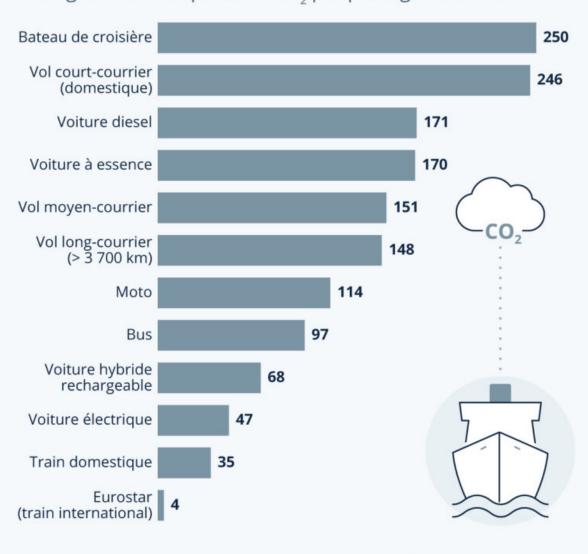
De Valentine Fourreau pour Statista

Quels modes de transport sont les plus polluants ?



L'empreinte carbone du transport de voyageurs

Émissions de gaz à effet de serre des modes de transport, en grammes d'équivalent CO, par passager-kilomètre



Sources: OWID, ICCT et gouvernement britannique via Visual Capitalist













Les transports représentent <u>près du quart des émissions mondiales</u> de dioxyde de carbone liées à la combustion d'énergie. Comme le montre une analyse publiée par le site <u>Visual Capitalist</u>, les voyages en bateau de croisière, les vols intérieurs (court-courrier) et les trajets en voiture thermique sont les modes de déplacement les plus intensifs en carbone, c'est-à-dire si l'on regarde les grammes d'équivalent CO2 émis par passager et par kilomètre. À l'autre bout de l'échelle, le train s'impose parmi les <u>moyens de transport</u> émettant le moins de gaz à effet de serre rapporté au nombre de voyageurs et à la distance parcourue.

Il est important de souligner que les données présentées dans le graphique ci-dessous peuvent varier d'un pays à l'autre, en fonction du mix énergétique national, des technologies et du réseau de transport. Par exemple, de nombreux experts s'accordent à dire que les voitures électriques, sur une durée de vie complète, ont une empreinte carbone plus faible que les véhicules à moteur à combustion. Cependant, les véhicules électriques se rechargent avec le courant provenant du réseau électrique, qui demeure plus ou moins alimenté par les combustibles fossiles selon les pays. Par conséquent, les émissions des voitures électriques dépendent avant tout de la manière dont les pays dans lesquels elles sont utilisées produisent leur électricité.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Alerte pollution en Vaucluse le jour du passage de la flamme olympique



Ecrit par le 4 novembre 2025

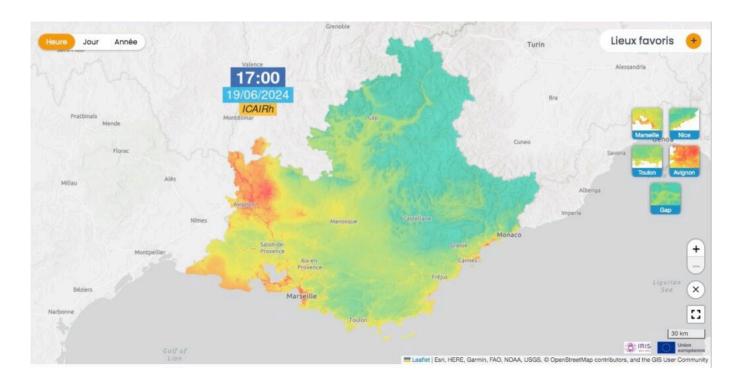


Ce mercredi 19 juin, si l'esprit olympique sera à l'honneur pour le passage de la flamme en Vaucluse, la pollution sera, elle aussi, de la partie. Un épisode de pollution est attendu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur les prochains jours. En Vaucluse, il est donc recommandé de privilégier le covoiturage, les transports en commun et les mobilités douces pour assister aux festivités liés au passage de la flamme olympique.

La qualité de l'air se dégrade dans le département par l'apport de particules désertiques attendu en fin de journée ce 19 juin. Les seuils du niveau information-recommandations devraient être atteints. Les personnes vulnérables et sensibles sont invitées à éviter la pratique d'activités physiques ou sportives intenses et à éviter les zones à fort trafic pendant les heures de pointe. Les personnes ayant un traitement médical sont invitées à prendre conseil auprès de leur médecin et à consulter un professionnel de santé si une gêne respiratoire ou cardiaque est ressentie.

Pour suivre l'évolution du pic pollution, cliquez sur l'image ci-dessous.





750 kg de déchets collectés dans le Calavon-Coulon



Ecrit par le 4 novembre 2025



Le vendredi 24 mai dernier, le <u>Parc naturel régional du Luberon</u> a organisé une opération de nettoyage de la rivière du Calavon-Coulon, dans le secteur du Pont Julien à Bonnieux. Divers déchets ont été ramassés lors de cette journée.

Avec les crues successives du Calavon-Coulon qui ont eu lieu ces dernières semaines, de nombreux déchets de toutes sortes tapissaient le cours d'eau, notamment des plastiques entre le Pont Julien et La Bégude dans les secteurs de Bonnieux, Roussillon et Goult.

Cette pollution a de nombreux impacts néfastes comme les espèces animales qui meurent, se blessent ou développent des maladies, ou encore les sols et l'eau qui sont contaminés par les microplastiques et qui, par conséquent, peuvent avoir des répercussions sur la santé humaine.

Les salariés de la société de <u>Réseau Transport Électrique</u> se sont mobilisés, en partenariat avec le <u>Sirtom</u> de la région d'Apt, le <u>Syndicat intercommunautaire de rivière Calavon-Coulon</u>, l'<u>Amicale des pêcheurs de la vallée du Calavon</u>, et l'IME La Roque d'Anthéron. Ensemble, ils ont collecté 750 kg de déchets divers, dont un tambour de machine à laver et deux carcasses de voiture et de moto.



Ecrit par le 4 novembre 2025



©PNR du Luberon



La Ville de Carpentras installe des bornes d'accès à l'entrée de la rue Barjavel



Pour des raisons de sécurité, la mairie de <u>Carpentras</u> a décidé d'installer des bornes d'accès à l'entrée de la rue Barjavel, situé en centre-ville, dès ce lundi 20 avril. Cet aménagement a pour objectif de garantir la sécurité des écoliers de l'école Marie Pila.

La rue Barjavel est quotidiennement utilisée comme « dépose-minute » avec de nombreuses situations mettant en danger les enfants qui se rendent ou sortent de l'école Marie Pila. Alors que les abords de l'école Émile Bouche, situé quelques rues plus loin, avaient déjà été sécurisés, la Ville de Carpentras a décidé de réitérer l'opération et de fermer l'accès à la rue Barajavel en y installant des bornes d'accès.

Ces bornes seront installées et mises en service le lundi 20 mai. Non seulement elles permettront d'assurer la sécurité des écoliers, mais elles devraient aussi permettre de réguler le flux de circulation en



donnant l'accès uniquement aux habitants de la rue et aux camions de livraison. Cette mesure devrait aussi permettre de réduire la pollution émise par les pots d'échappement des véhicules qui peuvent être à l'origine de problèmes respiratoires chez les enfants et les habitants.

Désormais, les rues Barjavel et des Marins deviennent des rues à accès restreint. Les habitants de ces rues et leurs alentours peuvent demander gratuitement un accès annuel à l'aire piétonne à la mairie. Les parents venant chercher leurs enfants à l'école sont invités à stationner sur le parking des Platanes à proximité ou sur le parking St-Labre le jour du marché.

À Cheval-Blanc, la colère du maire contre Durance Granulats concernant le plan d'eau ne s'éteint pas



Ecrit par le 4 novembre 2025



En 2019, la mairie de Cheval-Blanc reçoit un signalement de déchets sur le site exploité par Durance Granulats, entreprise en partie détenue par Eurovia, filiale du groupe Vinci. 5 ans plus tard, le maire Christian Mounier ne décolère pas, estimant que la carrière ne respecte pas ses obligations, et ainsi, retarde le projet de faire du plan d'eau une zone attractive de baignade pour les riverains et touristes. Thierry Suquet, nouveau préfet de Vaucluse, devrait se rendre sur les lieux ce jeudi 2 mai.

L'histoire commence en 2019, quand l'association chevalblanaise 'Environnement et qualité de vie' signale à la mairie avoir aperçu des déchets sur le site de la carrière de Durance Granulats, situé près du plan d'eau de la Grande Bastide. Suite au refus du carrier de laisser la mairie avoir accès au site pour vérifier, cette dernière obtient l'autorisation via une ordonnance du Juge des Libertés et de la Détention (JLD) du tribunal de grande instance (TGI) d'Avignon.

Christian Mounier, maire de Cheval-Blanc, réquisitionne une mini-pelle et constate qu'il y a bel et bien



Ecrit par le 4 novembre 2025

des déchets, à savoir des pneus et des souches, enterrés. Durance Granulats décide de contester l'ordonnance. Une contestation acceptée en 2021 puisque les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont fait partie la carrière, sont une compétence du préfet et non d'une commune. La mairie n'aurait donc jamais dû avoir l'autorisation d'entrer sur le site.





Ecrit par le 4 novembre 2025



Les déchets retrouvés par la mairie. © Mairie de Cheval-Blanc

Soupçon de document falsifié

Lors d'un comité de suivi organisé par le maire de Cheval-Blanc quelques mois plus tard, en septembre 2019, le document de demande d'autorisation d'exploiter la carrière fait débat. Le document est en trois exemplaires : un donné à la Direction départementale des Territoires (DDT), un au carrier et un à la mairie. « Ces documents, ils sont tamponnés, numérotés, datés, explique Christian Mounier. Ils ne peuvent pas être modifiés. »

Ayant des doutes concernant la véracité du document, la mairie a fait un appel à un huissier, afin de vérifier s'il y avait des disparités entre le document officiel et celui produit par le carrier. « L'huissier a relevé 14 différences entre les deux documents », ajoute le maire de Cheval-Blanc. L'hydrogéologue Yves Glard affirme alors qu'il n'a pas modifié ce document remis par Durance Granulats. « C'est surprenant



qu'une attestestation soit faite disant que tout est entré dans l'ordre alors que rien n'a été fait, au contraire, les affaissements continuent à se produire », se désole le maire de la commune.

La liste d'inquiétudes s'allongent pour la mairie

Une autre préoccupation de la mairie de Cheval-Blanc : les enrochements autour de certaines parties du plan d'eau de la Grande Bastide qui s'affaissent. Christian Mounier déplore un affaissement des enrochements près d'une propriété au-delà de la zone des 10 mètres autorisés en limite de propriété.

« En 2021, le préfet de Vaucluse Bertrand Gaume fait le déplacement, mais ne constate pas ces affaissements comme nous on les voit, explique le maire. Donc aujourd'hui, on en est toujours là, à nous battre pour nous faire entendre. »

Le projet du plan d'eau

Le plan d'eau de la Grande Bastide est divisé en deux parties : l'une réservée à la pêche, qui d'ailleurs enregistre une belle fréquentation, et l'autre à la baignade. C'était en tout cas le projet à l'origine depuis une vingtaine d'années. Cette seconde partie a une vocation de baignade, de mise à l'eau des embarcations, ainsi qu'à l'accueil des oiseaux et autres espèces avec un espace biodiversité. « C'est un site qui a un potentiel exceptionnel, explique Christian Mounier. On a la chance d'avoir un camping qui peut accueillir 500 personnes juste à côté. Donc avec le changement climatique qui nous est annoncé, avec des températures de plus en plus chaudes à l'avenir, on a un site qui doit, bien au-delà du département de Vaucluse, avoir la capacité d'accueillir quelques milliers de personnes au quotidien, justement pour avoir un poumon vert, un endroit où on a de la fraîcheur. »

« Ce n'est plus un plan d'eau, mais un marécage. »

Christian Mounier

Selon le maire de Cheval-Blanc, on est bien loin du projet rêvé, avec des enrochements qui s'affaissent et qui posent donc des problèmes de sécurité, un plan d'eau vaseux où l'on n'a pas envie de se baigner. « Aujourd'hui, aucune association environnementale n'est avec nous », déplore Christian Mounier.

Vidéo réalisée par la commune pour montrer les éboulements et effondrements des berges. © Mairie de Cheval-Blanc

Quelle est la situation aujourd'hui?

Depuis 2019, la commune a dépensé plus de 200 000€ en frais d'avocats et d'experts dans cette affaire. Selon le maire, la remise en état du site pourrait coûter plusieurs dizaines de millions d'euros.



Ecrit par le 4 novembre 2025

La gendarmerie a été saisie et des enquêteurs se sont déplacés sur le site en février 2023, et de grosses quantités de déchets ont été découvertes. Le maire a ensuite été auditionné le mois suivant. Une plainte a été remise à Mme la Procureure de la République relative à plusieurs infractions pénales et environnementales reprochées à Durance Granulats et à l'État. Une information judiciaire a été ouverte et un juge d'instruction a été nommé dans cette affaire en février 2024.

Une nouvelle que le maire accueille avec enthousiasme et espoir. En attendant, il devrait recevoir le préfet de Vaucluse, Thierry Suquet, ce jeudi 2 mai afin de parler de cette affaire et de lui montrer le site du plan d'eau. « On espère que les choses vont enfin avancer dans les prochains mois », conclut Christian Mounier.



©Vanessa Arnal



Isle-sur-la-Sorgue : le centre-ville redevient piéton



Chaque année, peu après l'arrivée du printemps, la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue piétonnise son centre-ville dans l'objectif d'offrir aux usagers un environnement sécurisé, moins impacté par les nuisances sonores et la pollution, et offrant une meilleure visibilité et accessibilité aux commerçants. Cette année, cette mesure entre en vigueur dès ce vendredi 12 avril.

- •La Rue Carnot sera donc piétonne du vendredi 12 avril au dimanche 27 octobre de 19h30 à minuit.
- •Les Rues du Docteur Tallet & République, les quais Jean Jaurès & Rouget de Lisle, et le Pont Gambetta seront piétons tous les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit et les dimanches de 15h à minuit, du vendredi 12 avril au dimanche 16 juin. À partir du lundi 17 juin au jusqu'au dimanche 25 août, ils seront piétons tous les jours sans exception de 11h à minuit. Enfin, du lundi 26 août au dimanche 27 octobre, ils seront piétons les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit, et les dimanches



de 15h à minuit.

•Le Pont de Bouigas, quant à lui, sera mis à sens unique depuis le rond-point du Bassin vers la porte de Bouigas, du vendredi 12 avril au dimanche 27 octobre.

90m³ de carcasses de voitures évacués des Gorges de la Nesque



Ce mercredi 21 février, le <u>Parc naturel régional du Mont-Ventoux</u>, le <u>2° Régiment étranger de Génie</u> (REG), le <u>SIRTOM</u> de la région d'Apt et le <u>Département de Vaucluse</u> ont conjointement organisé une opération complexe d'évacuation de déchets au cœur des Gorges de la Nesque, qui sont un site Natura 2000.



Ecrit par le 4 novembre 2025

En 2022, plusieurs mètres cubes de déchets métalliques, composés principalement de morceaux de carcasses de voiture, ont été jetés dans les Gorges de la Nesque depuis la route départementale D942 reliant Villes-sur-Auzon à Monieux. Ainsi, les déchets ont été stoppés par des arbres 20 mètres plus bas.

En revanche, la sensibilité environnementale du secteur avec la présence de grands rapaces à proximité et les difficultés d'accès dûes à la pente raide ont nécessité une opération complexe, qui a été réalisée ce mercredi 21 février sous la supervision du Capitaine Daniel Villanova, responsable environnement du 2^e REG, et de Baptiste Montésinos, responsable du Site Natura 2000 au PNR du Mont-Ventoux. Une opération qui s'inscrit dans le cadre du partenariat environnemental entre le Parc et le 2^e Régiment étranger de génie et qui a permis de remonter 90 m³ de carcasses de voitures dont le SIRTOM va s'occuper.





Ecrit par le 4 novembre 2025





Ecrit par le 4 novembre 2025





Ecrit par le 4 novembre 2025



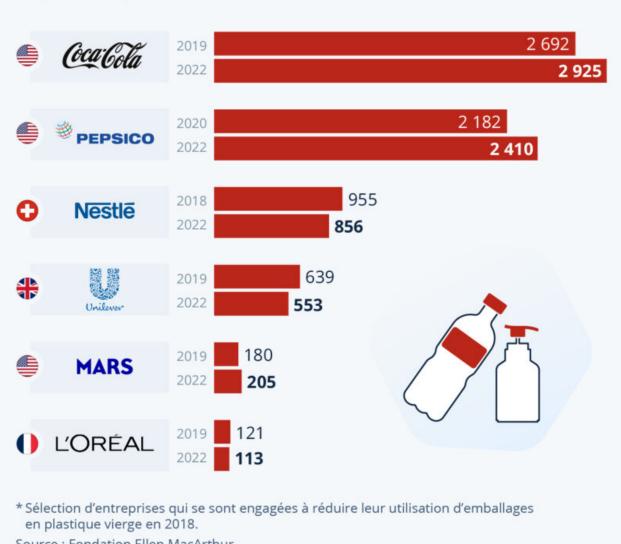
©PNR du Mont-Ventoux

Malgré ses engagements, Coca-Cola produit toujours plus de déchets plastiques



Emballages plastiques : quels efforts font les entreprises?

Évolution de la quantité d'emballages en plastique vierge générée par entreprise, en milliers de tonnes*



Source: Fondation Ellen MacArthur













À six mois des Jeux olympiques de Paris, qui se revendiquent les plus écologiques de l'histoire, le constat fait tache : Coca-Cola, l'un des principaux sponsors de la compétition, reste le plus gros producteur de pollution plastique au monde. C'est en tout cas ce qu'indique le classement 2023 de l'ONG Break Free From Plastic, publié le mercredi 7 février. Comme chaque année, ce classement se base sur une analyse de détritus plastiques ramassés lors de collectes dans 41 pays. Et en 2023, plus de 6 % des 537 719 déchets plastiques analysés par l'ONG avaient été mis sur le marché par le géant américain des sodas ; ils étaient également présents dans 40 des 41 pays étudiés. Coca-Cola devançait ainsi d'autres multinationales dont l'impact sur l'environnement a été critiqué, comme Nestlé, PepsiCo et Unilever.

Et comme le montre notre infographie, basée sur les données de la Fondation Ellen MacArthur, si Coca-Cola s'est engagé à réduire son utilisation d'emballages en plastique vierge (qui n'a pas subi d'autres transformations que celles nécessaires à sa mise en œuvre, donc non recyclé), la réalité est autre. Alors que l'entreprise s'était engagée à une diminution de 20 % d'ici 2025 par rapport à 2019, elle utilisait 8 % d'emballages en plastique vierge en plus en 2022, produisant au total plus de 3 430 000 de tonnes de déchets plastiques cette année-là. Coca-Cola n'était pas la seule entreprise à avoir augmenté son utilisation de plastique vierge en 2022 : son rival PepsiCo en utilisait 10 % de plus qu'en 2020, et Mars 14 % de plus qu'en 2029.

De Valentine Fourreau pour Statista